

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 48-478-1936 Commission

n° 48-478-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 septembre 1936

Numéro JO

n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro

30 septembre 1936

### TEXTE INTÉGRAL

une Commission, dite « Comité des transports », est créée dans le but de procéder à l'étude de toutes les questions intéressant la coordination des transports. La composition du Comité des transports est fixée comme suit : Président : M. l'Inspecteur des affaires administratives : Membres : M. le Chef du service des travaux publics : M. le Commandant de l'air: M. le Chef du service des douanes: M. le Directeur de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien ou son représentant : M. l'Agent de la compagnie des Messageries maritimes où son représentant : M. l'Agent de la compagnie maritime de l'Afrique Orientale on son représentant : M. le Secrétaire général de la Chambre de commerce.